

fardeau du comité au sujet de ses propres prévisions budgétaires. Cependant, certaines paroles prononcées exigent qu'on les explique et peut-être qu'on les défende.

Avant de faire ces remarques, j'aimerais remercier les honorables députés de leurs bonnes paroles à mon endroit et surtout à l'égard des fonctionnaires du ministère. Je me rends parfaitement compte,—comme aussi je pense tous les honorables députés,—que la division de l'Immigration, qui s'occupe entièrement de problèmes d'ordre personnel, est nécessairement une source d'anxiété, d'irritation et parfois de désaccord en ce qui concerne les décisions rendues. Quiconque a écouté la discussion aujourd'hui a dû se rendre parfaitement compte que l'opinion à la Chambre est bien équilibrée en ce qui concerne l'immigration.

Il n'y a eu qu'un discours, je pense, qu'on pourrait considérer comme opposé à l'immigration; un ou deux députés, qui se sont dits en faveur de l'immigration, ont exprimé certains doutes quant à sa valeur en ce moment ou, du moins, quant à certaines des questions qui s'y rapportent. Je pense que je puis dire honnêtement que toutes les autres remarques approuvaient le programme d'immigration, bien qu'elles aient dénoté un certain désaccord à l'égard de certains détails en particulier qu'on a bien mentionnés. Dans ces circonstances, je serais le premier à reconnaître que les honorables députés peuvent soumettre au comité un nombre beaucoup plus grand de cas à l'égard desquels la décision ne rallierait peut-être pas leur approbation ou à l'égard desquels un autre ministre aurait pu rendre une décision différente. Je m'en rends parfaitement compte.

Je suis reconnaissant aux honorables députés d'avoir soulevé ces questions et je vais les examiner de nouveau, bien que, dans bon nombre de cas, j'aie déjà étudié la situation moi-même. Avant d'entrer dans les détails de ce qu'on a dit, je tiens à affirmer qu'on m'a accusé bien à tort de réserver mes crédits jusqu'au dernier jour de la session. C'est la seconde fois seulement que cela se produit. Bien loin de n'avoir pas eu de débats en règle sur ce sujet à diverses occasions, nous en avons eu un à la dernière session qui a été assez prolongé. De toute façon, nous avons eu le débat qu'il plaisait aux honorables vis-à-vis d'avoir.

M. Fulton: Toute une journée.

L'hon. M. Harris: Toute une journée, plus une heure et demie un autre jour. Cependant, cette journée consacrée entièrement à l'étude de ce sujet, était le 24 avril, et la Chambre ne s'est ajournée que le 14 mai.

M. Fulton: A cette occasion, nous n'étions saisis que d'un seul crédit.

L'hon. M. Harris: Si mon honorable ami voulait consacrer à la discussion plus que les sept ou huit heures qu'il y a consacrées, il était libre de le faire.

M. Fulton: Vous n'avez pas remis ces crédits en délibérations avant la fin de la session.

L'hon. M. Harris: Puis, le 28 juin 1951, nous avons pris deux heures et demie, ce qui a semblé suffire aux honorables députés, parce que nous n'avons ajourné que deux jours plus tard. Toutefois, nous sommes en train de fendre des cheveux en quatre. Je suis certain que si les honorables députés avaient voulu débattre ces questions plus longuement, ils auraient pu le faire.

Je voudrais parler, en particulier, des nombreux problèmes qui ont été signalés, d'abord, par l'honorable représentant de Kamloops, puis par d'autres. Chaque année nous parlons des Chinois, des nègres ou des Indiens de l'Orient dont le cas nous est soumis et, chaque année, nous essayons de voir s'il ne serait pas bon d'augmenter le nombre des catégories admissibles en ce qui concerne ces groupes-là. On nous soumet chaque année, certains cas qui peuvent passer pour des cas limites, mais depuis qu'on m'a confié ce portefeuille le nombre de citoyens chinois qui sont entrés au pays n'a cessé d'augmenter jusqu'à il y a deux ans où il a atteint le chiffre d'environ 2,300. Le chiffre de l'an dernier est un peu plus faible, 1,929 environ. Cette année, il sera probablement un peu plus élevé. Il y en aurait plus, naturellement, si les circonstances leur permettaient de sortir de Chine, mais pour la gouverne des députés je signale qu'un plus grand nombre d'entre eux, semble-t-il, quittent maintenant la Chine que l'an dernier.

Je n'ai pas à défendre la validité de l'examen de ces gens par la méthode des rayons X; je me bornerai à dire qu'on l'utilise depuis des années au pays et elle ne fournit pas le seul motif du rejet d'une demande d'admission. Je l'ai précisé en d'autres occasions, signalant que si les rayons X fournissent les seuls éléments de preuve démontrant que le sujet n'est probablement pas la personne dont nous étudions le cas dans la demande, il sera probablement admis. Comme les députés le savent, je crois, nous utilisons une règle variable de deux années d'une façon ou de l'autre dans la lecture de cette plaque de rayons X, et je suis convaincu qu'elle est aussi raisonnablement précise que n'importe quelle autre, étant donné le but visé.

Le chef de l'opposition a soulevé deux cas, que j'effleurerais. Le premier est encore pentant; aussi devrais-je peut-être m'en tenir